

# L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES  
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

Montréal, 5 décembre 1938  
TROISIÈME ANNÉE, No 5

## L'Action corporative publie une déclaration importante

Elle expose au public le véritable sens de la corporation et montre comment celle-ci peut s'insérer dans notre régime démocratique. Formation de groupes à travers la province: étude, enquêtes économiques, propagande corporative.

L'Action corporative, fondée récemment à Montréal, sous les auspices de l'École Sociale Populaire et des Semaines sociales du Canada, s'était assigné quatre buts principaux:

- 1° Diffuser la doctrine corporative;
- 2° L'appliquer à notre situation particulière;
- 3° Aider les professions à s'organiser en corporation;
- 4° Obtenir une législation qui favorise cette organisation.

Ses membres se sont aussitôt mis à l'oeuvre. Afin de prévenir tout malentendu et aussi de détruire, si possible, des préjugés tenaces, ils ont cru nécessaire d'exposer d'abord au public, en quelques articles brefs et clairs, la vraie nature de l'organisation corporative telle qu'ils veulent travailler à l'établir au Canada.

Ces notions générales dont on trouvera le texte plus loin, ils entendent les diffuser et les expliquer par des tracts, des brochures, des causeries, etc., afin de préparer les voies à leur application.

Ce premier geste, en même temps qu'il clarifie l'atmosphère, devrait servir de point de ralliement à tous les partisans d'une véritable action corporative. Ils savent maintenant de quel côté se tourner pour travailler à l'établissement d'un ordre corporatif au Canada, ils savent aussi en quel sens exact il faut entendre ces corporations et vers quel but précis doivent se porter actuellement les efforts.

Aussi l'Action corporative invite-t-elle tous ceux que son oeuvre intéresse à adhérer à sa déclaration. Elle verrait aussi d'un bon oeil la formation, dans les diverses régions de la province, de groupes d'Action corporative qui travailleraient de concert avec elle à atteindre le but recherché. Ces groupes devront demander leur agrégation à notre secrétariat et accepter le programme qui leur sera proposé. Ce programme consiste surtout dans l'étude des principes de la corporation, la poursuite d'enquêtes économiques ou professionnelles et la propagande opportune. De pareils groupes pourraient se former aussi au sein des professions elles-mêmes. Avant de reproduire la déclaration de l'Action corporative, nous rappelons quels sont les membres fondateurs de ce groupe.

M. Maximilien Caron, professeur de droit romain et de droit civil à l'Université de Montréal, président; M. Esdras Minville, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales, vice-président; M. L.-Athanasie Fréchette, notaire, secrétaire; le R. P. Archambault, S. J., directeur de l'École Sociale Populaire; MM. Hermas Bastien, professeur, secrétaire de la Ligue d'Action Nationale; René Bergeron, conférencier; Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs catholiques; Wilfrid Du Cap, ancien président de l'Alliance catholique des Professeurs; Joseph Dansereau, assistant-directeur des Etudes de la Commission scolaire et président de la Société Saint-Jean-Baptiste; Elie Ducharme, président de la Section Mont-Royal des Voyageurs de Commerce; Gérard Filion, secrétaire de l'Union catholique des Cultivateurs; C.-A. Gascou, président de l'Association des Epiciers; Eugène Gibeau, président de la Slater Shoe Co.; Philippe Girard, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal; Léon-Mercier Gouin, avocat, professeur à l'Université de Montréal; J.-O. Lefebvre, garagiste, directeur de la section de l'Automobile des Marchands détaillants; le Dr Donatien Marion, secrétaire-trésorier de l'Association des Médecins de langue française; Rosario Messier, secrétaire de l'Association des Marchands détaillants.

Pour les agrégations et tout renseignement, s'adresser au secrétariat de l'Action corporative, 1961, rue Rachel Est, Montréal.

## La Corporation professionnelle

### Définition

La Corporation professionnelle est un corps légalement constitué, groupant tous les membres d'une même profession sous une autorité unique, ayant le pouvoir d'agir en vue du bien commun et d'imposer ses décisions à tous les intéressés.

a) *Un corps*. — Un être capable de droits et d'obligations et possédant une existence distincte de ses membres.

b) *Légalement constitué*. — Reconnu par l'autorité gouvernementale compétente.

c) *Groupant tous les membres d'une même profession*. — Comprenant tous ceux qui se livrent, à un titre quelconque, pour des fins lucratives, à certains arts, commerces ou métiers communs ou connexes.

d) *Sous une autorité unique*. — Dirigé par un certain nombre de ses membres qui ont reçu de l'ensemble de la profession la faculté de la gouverner et de la représenter.

e) *Ayant le pouvoir d'agir*. — Possédant le droit d'exercer des fonctions réglementaires, disciplinaires, arbitrales et administratives.

f) *En vue du bien commun*. — Pour promouvoir les intérêts moraux, intellectuels et matériels de la profession et servir ceux de la clientèle et de la société tout entière.

g) *D'imposer ses décisions à tous les intéressés*. — De contraindre au respect de ses règlements et de ses prérogatives.

### Notions générales

1. La Corporation est un *corps social et public*.

a) *Corps social*. — Un organisme autonome de droit naturel, intermédiaire entre la famille et l'État, régi par un droit propre: le droit corporatif.

b) *Corps public*. — Une institution à qui l'État reconnaît l'existence civile et confère l'autorité sur l'ensemble de la profession. Telles sont actuellement les professions libérales: Barreau, Chambre des notaires, Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

2. En principe c'est par l'initiative privée, favorisée, soutenue, stimulée par l'État, que la profession s'achemine vers la Corporation.

Elle utilisera les groupements précorporatifs comme les syndicats ouvriers et patronaux et autres associations professionnelles.

3. Le rôle de la Corporation professionnelle est *économique, social, mais non politique*.

a) *Économique*. — Par la réglementation de la production et des échanges, la régularisation des prix, l'adaptation des produits et des services aux besoins de la clientèle, la Corporation tend à maintenir dans de justes bornes le jeu des lois économiques, tout en évitant les inconvénients de l'économie dirigée. Elle coopère ainsi à ordonner la vie économique.

b) *Social*. — Au sein de la profession, elle concilie les droits des employeurs et employés, organise les services sociaux: enseignement professionnel, placement, assurances, etc.; elle collabore avec les autres corporations au bien commun. Ainsi elle apaise la lutte des classes, remédie aux maux de l'individualisme et inculque aux citoyens le sens collectif.

c) *Non politique*. — Elle n'ambitionne aucune participation directe au gouvernement de l'État. Cependant les corporations, par l'intermédiaire d'un organisme — par exemple, le conseil intercorporatif — joueront auprès des pouvoirs publics le rôle de conseiller.

4. Loin de lui être incompatible, le Corporatisme convient à la démocratie. Il protégera notre système démocratique contre les abus auxquels il est exposé; il l'assainira et en assurera le maintien et le progrès.

Notre constitution actuelle permet à la corporation de remplir normalement ses fonctions propres et d'exercer ses activités professionnelles.

5. La Corporation doit tenir compte du caractère particulier, des traditions et des institutions juridiques de chaque peuple. Aussi faut-il, au Canada, l'établir sur le plan provincial.

6. Pour servir efficacement le bien commun et assurer le primat de la personne humaine dans la hiérarchie des valeurs sociales, les dirigeants et les membres de la Corporation doivent s'inspirer constamment des principes sociaux du christianisme. Ainsi animés d'un véritable esprit corporatif, ils contribueront à faire régner dans la société la justice et la charité.

# Corporatisme et démocratie

## Réponse à une objection

EN INVITANT le président de l'Action corporative (par accident, votre serviteur) à vous parler de la corporation professionnelle, la section Duvernay manifeste sa volonté de s'intéresser à une institution que nos chefs religieux considèrent comme le fondement d'une véritable prospérité. Canadiens français et catholiques, nous ne pouvons rester indifférents à l'appel de S. Em. le cardinal Villeneuve qui nous demande d'étudier le corporatisme et d'en préparer, au Canada, l'avènement. Je comprends que vous, membres de l'un des plus progressifs groupements de notre société nationale, avez décidé de vous y employer. Si j'avais l'autorité pour le faire, je vous en féliciterais. Permettez que je vous remercie de m'associer à votre généreux dessein.

L'idée corporative va, chez nous, son chemin. Elle pénètre peu à peu dans tous les milieux. On la reçoit cependant de différentes façons. Certains la haïssent, ceux dont elle contrecarre les projets révolutionnaires, les communistes. D'autres la craignent, les tenants du libéralisme économique. Constatation étrange, les uns et les autres lui reprochent de vouloir la destruction de la démocratie. Cette accusation, lancée dans quelques journaux, reprise dans des discours, paraît, à l'heure actuelle, l'obstacle qui empêche beaucoup d'hommes de bonne foi, sincères, d'adhérer pleinement à la réforme recommandée par Sa Sainteté Pie XI. L'objection, habilement soulevée, dans un pays qui se dit et se veut démocratique, vaut qu'on l'examine. Je désire consacrer à cette tâche mes remarques.

L'un de mes amis à qui je faisais part de mon intention de traiter ce sujet m'exprima sa surprise : « Comment peux-tu sérieusement tenter de justifier la démocratie ? Elle n'est pas défendable ! Son seul nom inspire la défiance, provoque l'éloignement ! De grâce, ne va pas prétendre quelque rapport de convenance entre elle et le corporatisme ! »

### Démocratie

La démocratie a eu mauvaise presse. Ses plus violents détracteurs, toutefois, on l'a remarqué, ont plutôt condamné les abus de ceux qui déclaraient s'en inspirer. Qui n'a pas entendu ridiculiser le suffrage universel, dénoncer ses dangers ! Que n'a-t-on pas dit contre la représentation populaire ! Nul n'a oublié la boutade de Faguet : « le culte de l'incompétence », et celle que de Flers et Caillavet mettent dans la bouche d'un politicien : « La démocratie est le nom qu'on donne au peuple quand on a besoin de lui. » Mais est-ce bien de cela qu'il s'agit ?

L'on s'entend aujourd'hui sur la notion essentielle suivante. La démocratie est le gouvernement du peuple, pour le peuple, par le peuple. Le premier terme ne souffre pas de difficultés. Il désigne l'autorité publique et ceux qu'elle régit : les citoyens. Le second terme souligne la fin que doivent se proposer les chefs de la Cité : il faut que tous leurs actes tendent à la réalisation du bien général, c'est-à-dire à l'établissement de conditions sociales qui favorisent le perfectionnement moral, intellectuel et matériel de chaque citoyen. Le troisième terme réfère au régime « dans lequel le peuple a la faculté de choisir ses chefs dans son sein ».

La première partie de cette définition décrit la démocratie sociale; la dernière, la démocratie politique.

### Bossuet, démocrate social

Tout homme qui désire l'amélioration des conditions d'existence de ses semblables; tout gouvernant qui, par ses lois, ses décrets, recherche, avant tout, l'avantage de ses ressortissants, mérite d'être appelé démocrate social. Tel Bossuet, écrivant pour le fils de Louis XIV : « Le pouvoir du roi n'a d'autre raison d'être que le bien commun de tous ses sujets », et, en une autre circonstance : « Le bien commun est le but du gouvernement des Etats. » Léon XIII, dans son encyclique *Graves de communi*, en 1901, n'a-t-il pas lui-même nommé démocratie chrétienne « la bienfaisante action chrétienne parmi le peuple » ? L'année suivante, une congrégation romaine apportait cette précision : « L'action démocratique chrétienne étant fondée sur la justice et la charité évangélique, a un champ tellement vaste que, comprise et pratiquée suivant la lettre et l'esprit du Saint-Siège, elle répond aux plus généreuses aspirations des catholiques. »

C'est la démocratie politique qui a fait l'objet des controverses. Comme forme de gouvernement, elle n'a jamais été anathématisée par Rome. Bien plus, Léon XIII, dans sa lettre *Nobilissima Gallorum gens*, et, peu après, l'*Osservatore Romano* ont rappelé que « les catholiques doivent accepter la constitution républicaine et ne pas chercher à la renverser, s'ils ont le devoir de chercher à faire modifier les lois qu'ils regardent comme oppressives pour leur conscience ».

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs le texte complet de l'intéressante causerie prononcée par M. Maximilien Caron, avocat, professeur à la Faculté de Droit et à l'École des Hautes Études Commerciales, et président de l'Action corporative, au dîner-causerie de la section Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste, le 21 novembre 1938.

Ce régime, a-t-on dit, « repose sur le principe de l'égalité des droits individuels, c'est-à-dire sur la possibilité pour les individus de se développer librement. Il ne supprime pas les classes, mais leurs cloisons, il les force à communiquer, à s'ouvrir les uns aux autres. Il ne supprime pas l'élite, mais il la rend mobile, accessible à tous... La plupart des citoyens ne jouent pas un grand rôle dans l'État, mais tous peuvent en jouer un, s'ils remplissent les conditions nécessaires. Le plus grand nombre n'a pas une grande part de responsabilité dans la gestion des affaires communes, mais chacun en a une, proportionnée à sa capacité, à sa bonne volonté ».

### Suffrage universel

Dans la démocratie représentative, — la seule possible de nos jours, — c'est le suffrage universel qui habilite chaque citoyen à exercer son action sur l'administration de la chose publique.

Pour les meilleurs sociologues catholiques, « le suffrage universel n'est pas un simple mode d'élection, ni une institution passagère issue, comme certains l'ont prétendu, d'une erreur politique ». On peut lui assigner une triple fonction. « Il sert d'abord à formuler les volontés populaires, puis à désigner les gouvernants. Il est enfin un moyen de contrôle et de défense, un frein efficace pour parer aux excès des pouvoirs législatif et exécutif. C'est une arme de protection entre les mains des plus faibles. La crainte de l'électeur est souvent le commencement de la sagesse et de la justice. » Ainsi, au Canada, dans la province de Québec en particulier, on ne voit pas beaucoup comment un autre système pourrait assurer aux Canadiens français le moyen d'être gouvernés à leur satisfaction, comme le voulait, pour eux, en 1790, le premier ministre anglais Pitt !

Si tout cela est exact, comment se fait-il que les régimes démocratiques aient produit, en beaucoup de pays, les piètres résultats que l'on sait ? Parce que, trop souvent, les démocraties ont été exclusivement politiques, des corps sans âme. Electeurs et élus, gouvernants et gouvernés, tous se réclamaient de la démocratie, mais ne la vivaient pas. Aucun souci de l'utilité commune ne les animait. Ils ne faisaient pas coïncider leur intérêt personnel avec l'intérêt collectif, fondement de la vraie démocratie. On se l'explique. La révolution française a exalté l'individu. Elle lui a enseigné que par ses seules ressources, par sa raison, il pouvait écarter tous les obstacles. Elle lui a représenté que les corporations et l'Eglise constituaient des entraves à son progrès. Aussi a-t-il, lui, laïcisé les institutions, supprimé les associations professionnelles. L'individualisme a vicié un régime politique qui ne peut s'épanouir que par l'entraide de la justice et de la charité ! Ce qui pouvait être la meilleure forme de gouvernement est ainsi devenu la pire, parfois.

La tâche qui s'impose, alors, ne consiste-t-elle pas à réintégrer la démocratie sociale dans la démocratie politique ? Or, l'organisation corporative semble le meilleur, le seul moyen d'y parvenir.

### Notre corporatisme

Notre corporatisme n'est pas étatiste. Il ne s'accommoderait pas d'une dictature totalitaire. Sans doute, nous reconnaissons la nécessité d'un État fort, capable, quand il le faut, pour la sauvegarde du bien général, d'imposer sa volonté. Mais nous n'admettons pas qu'il se substitue à l'initiative privée, qu'il enlève aux particuliers et aux groupes d'hommes les attributions dont ils sont aptes à s'acquitter par eux-mêmes. Car alors, selon Pie XI, il « commettrait une grande injustice ».

Notre corporatisme est exclusivement social. Il n'ambitionne aucune participation directe du gouvernement de l'État. D'autre part, il entend jouir, dans les affaires de sa compétence, d'une saine autonomie. Il se propose d'organiser les professions, afin de permettre à leurs membres de protéger plus efficacement leurs droits et de prendre une plus vive conscience de leurs devoirs.

Dans toute société qui pratique la division du travail, les professions existent, si l'on entend par là l'ensemble des individus qui se livrent, à un titre quelconque, pour des fins lucratives, à certains arts, commerces ou métiers communs ou connexes. Toutes les professions ne constituent pas des corporations.

Par exemple, dans la province de Québec, seules certaines professions privilégiées comme le Barreau, la Chambre des notaires, le Collège des médecins et chirurgiens, ont atteint à cette perfection. Dans la plupart des professions manuelles, les ouvriers ont formé des syndicats. Quelquefois, les patrons se sont joints à leurs employés pour fonder des associations mixtes. Ni ces dernières ni les syndicats ne sont des corporations.

Qu'est-ce donc qui caractérise l'institution ? Elle est la « réunion obligatoire de tous les membres d'une profession sous une autorité unique ayant le pouvoir d'agir en vue de l'intérêt collectif et d'imposer ses décisions à tous les intéressés ». Le syndicat est libre; la corporation est obligatoire. Le syndicat n'a de juridiction que sur ses adhérents; la corporation exerce son autorité sur tous les hommes de la profession. Le syndicat tend à ne considérer que les intérêts d'un groupe : ceux des ouvriers ou ceux des patrons; la corporation n'agit qu'en fonction de l'utilité commune. Que si nous voulons nous représenter l'organisation et le fonctionnement de la corporation, nous n'avons qu'à examiner le cas du Barreau québécois.

Pour fins d'organisation, le législateur a partagé la province en neuf régions. Dans chacune, une corporation groupe tous les avocats qui y ont leur domicile. Chaque corporation régionale constitue une personne morale, une entité distincte, capable de droits et d'obligations. A sa tête se trouve un conseil élu par les membres et composé d'un bâtonnier, d'un syndic, d'un trésorier et d'un certain nombre de conseillers qui exercent l'autorité corporative. Au-dessus de ces organismes, il y a la corporation générale du Barreau, qui réunit tous les avocats de la province, dirigée par un conseil formé des délégués des divers barreaux locaux.

Dans la corporation mixte, comprenant patrons et ouvriers, les conseils ou comités seront paritaires. En feront partie, en nombre égal, les représentants des employeurs et des employés, choisis par leurs compagnons de labeur. La corporation, telle que nous la concevons, est une institution démocratique.

### L'autorité corporative

Lorsque le législateur a voulu organiser l'autorité de notre profession, il l'a pourvue de quatre catégories de pouvoirs, ceux-là mêmes sans lesquels la corporation ne peut réaliser sa fin.

a) Le pouvoir d'adopter des règlements ou lois et de les sanctionner. Ces décisions sont destinées à régir l'activité professionnelle des avocats. Elles déterminent la manière dont doivent se nouer et dénouer leurs plus importantes relations.

La corporation mixte, grâce à cette faculté, pourra s'efforcer de réglementer la production et les échanges, régulariser les prix, adapter sources et produits aux besoins de la clientèle. Elle tendra ainsi à maintenir, dans de justes bornes, le jeu des lois économiques, tout en écartant les dangers de l'économie dirigée. Elle coopérera, de cette façon, à ordonner la vie économique.

b) Le pouvoir disciplinaire; le droit d'imposer le respect de ses règles, de punir ceux qui les enfreignent. La corporation oriente ainsi la conscience de ses membres vers le devoir. Lorsqu'un avocat sait que tout manquement grave à l'honneur, à ses obligations de justice et de charité, l'expose à se voir refuser, pendant un temps plus ou moins long, l'exercice de sa profession, presque toujours cette considération l'arrête au bord de l'abîme, l'empêche de succomber à de mauvaises tentations. Il fera céder son intérêt immédiat devant l'intérêt commun, qui, en réalité, se confond avec le sien.

c) Le pouvoir arbitral, le droit d'apaiser les conflits qui surgissent entre avocats et entre ceux-ci et ceux qu'ils servent.

Dans une organisation corporative généralisée, ce pouvoir préviendra les grèves, les lock-outs. Tout litige devra être déféré soit à un conseil corporatif, soit à un tribunal d'arbitrage. Le bien commun ne souffre pas que dans une société où règne l'ordre, des disputes comme celles qui opposent patrons et ouvriers engendrent la haine, paralysent l'activité économique d'une industrie, d'un commerce, fasse perdre aux salariés, pendant des jours et parfois des semaines, leur rémunération.

d) Le pouvoir administratif : le droit de posséder des biens et de les utiliser à l'organisation de services sociaux nécessaires. Les Barreaux possèdent des bibliothèques. L'on vient même d'instituer, au sein de la profession, une société de bienfaisance destinée à secourir les avocats dans le besoin, ou, après leur mort, leurs femmes. Voilà de la charité bien entendue ! La corporation apprend aux siens à se tourner vers elle, plutôt que vers l'État.

Messieurs, cette esquisse, malgré son imperfection, vous a-t-elle laissé deviner l'action éminemment sociale

(Suite à la page 4)

# Le marxisme rejeté par l'Europe

## Moscou tourne ses regards vers l'Amérique

AU cours des derniers mois, un médecin spécialiste anglais de renom fut appelé en hâte, honoraires payés d'avance, auprès de l'autocrate de toutes les Russies, pour diagnostiquer le mal dont il souffrait. Aussitôt introduit dans une grande chambre, il se trouva en face de quatre Stalines, couchés dans quatre lits pareils. Deux d'entre eux avaient le cœur affecté, l'un très sérieusement; un autre souffrait du foie; le quatrième n'avait rien. Ce stratagème oriental a bien pu cacher l'identité du véritable Staline au médecin qui le visitait, mais il ne dissimule pas le fait que Staline a de quoi être malade à voir ce qui se passe aujourd'hui dans le monde.

Il y a deux ans à peine, le communisme avait atteint une espèce d'apogée; la vague bolchevique montait toujours plus furieuse à l'assaut des boulevards de la civilisation, à l'orient et à l'occident. Le marteau et la faucille dominaient Madrid; Chiang Kai-shek pactisait avec les Rouges en Chine, pour en obtenir, contre le Japon, des secours mortels. Mais aujourd'hui, du haut du Kremlin, la perspective est devenue bien sombre; l'accord de Munich rejette la Russie en Asie; et la prise de Canton réduit les Soviets au rang de royaume des montagnes, éloigné des grandes routes du monde.

A l'extrême-occident seulement, l'incendie rouge continue de grandir. Dans un seul grand pays le communisme est en progrès, et ce sont les Etats-Unis! Karl Radek, il y a plusieurs années, déclarait que les bolcheviks céderaient sans regret le reste du monde pour être maîtres de ce pays, parce que les ressources de l'Amérique les mettraient vite en mesure de reconquérir tout le globe. Le temps est venu d'essayer la formule de Radek.

### L'armée russe

L'état de choses en Russie est désespéré. Si Staline n'est pas vraiment fou, du moins il vit dans une perpétuelle terreur. Ses soupçons meurtriers n'épargnent pas les personnages les plus nécessaires pour accréditer la fable de la force armée des Soviets. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, tous les amiraux de la flotte russe ont été conduits dans les souterrains du Kremlin pour recevoir une balle de la G. P. U. dans l'occiput; et à l'exception de *Vassily Bluecher* (né Chesin) qu'on dit en prison, tous les maréchaux de l'armée rouge, avec Voroshilov, l'immuable commissaire de la guerre, ont été « liquidés ». Leur disparition a ruiné la machine militaire russe; de plus, elle a crevé cette bulle de savon qu'on appelait « l'alliance russe », l'espoir de ces esprits belliqueux parmi les Anglais, qui rêvaient d'une autre Armageddon.

Une armée russe de 17,000,000 d'hommes, cela comptait; mais une armée russe qui devient une foule confuse, cela n'offre plus aucun intérêt à Londres. Staline, en tuant ses amiraux, a nivelé le chemin de Berchtesgaden. Staline n'ose même pas avoir confiance dans ses forces « épurées ». Quand l'armée rouge manœuvra sur la Place Rouge, dans ces démonstrations de masse qu'Amkino reproduit pour émerveiller notre sottise *intelligenza*, ceintures et fusils sont vides, seuls les gardes de la G. P. U. sont armés; sur l'estrade, la figure grotesque affublée d'une moustache en guidon de bicyclette serait une cible trop tentante.

Si Staline avait eu confiance en la loyauté et en l'efficacité de son armée, il n'aurait pu manquer l'occasion de s'emparer du Manchoukouo, pendant que le Japon était aux prises avec la Chine. Mais il redoutait Bluecher, qui, vainqueur du Japon, aurait pu traverser le Rubicon russe. Il ne pouvait non plus se fier à son matériel de guerre. Tous les officiers japonais savent que les Maures de Franco ont capturé les tanks russes tant vantés, au moyen de quelques couvertures militaires et un peu de pétrole. Quant à cette aviation devant laquelle se pâmaient d'admiration les écrivains des suppléments dominicaux, son intervention en Espagne nous

Un des brillants collaborateurs de la grande revue catholique de New-York, « America », le capitaine John E. Kelly, analyse la situation mondiale du communisme et met les Etats-Unis en garde contre le grave danger qui les menace.

en a fait voir l'infériorité aux points de vue de la tactique et de l'efficacité. On se rappelle, par exemple, le jour où le major Garcia Morato, seul dans son avion de chasse, rencontra au-dessus de Valence quarante-sept avions rouges, manœuvrés par les réguliers de Staline : après en avoir « descendu » quatre, il revint sain et sauf à sa base.

Staline savait bien que tout cela était connu en Angleterre. Mais s'il perdait du terrain en Europe, en revanche il en gagnait aux Etats-Unis où la Ligue pour la Démocratie et la Paix se recrutait jusque dans les bureaux du gouvernement. Eliza traversant le fleuve en sautant d'un glaçon à l'autre n'était pas plus agile que nos maîtres bolcheviks abandonnant l'Europe pour se retrancher chez nous. Il fallait se hâter, et on se hâta. On se hâta avant que la victoire définitive de Franco et la chute de Chiang Kai-shek n'eussent ouvert les yeux de ceux qu'aveuglait depuis longtemps la propagande, sur les avantages à retirer du régime communiste.

### Rosenberg en Espagne

La déroute de Staline à Moscou a commencé avec le fiasco de Rosenberg

(Moïse). De concert avec Michel Borodin (Grusenberg), dans la pression faite sur la Chine en 1927, il s'était acquis une telle réputation de manieur d'hommes, que Staline l'envoya en Espagne prendre charge du gouvernement rouge. Dès son arrivée, en septembre 1936, il se posa en maître absolu, remaniant le Cabinet madrilène et s'arrogeant la mission de mettre ses initiales sur tous les édits officiels avant leur promulgation. Cependant, des panégyristes, au comité nord-américain, célébraient à l'envi, quoique sur des tons discordants, la « démocratie espagnole ».

C'est Rosenberg qui insista pour défendre Madrid, après la fuite du gouvernement rouge à Valence, et cela à l'encontre de tout principe militaire, mais pour le grand avantage de la propagande. Cet avantage était considérable, en effet; mais, en soi, la défensive ne gagne jamais la guerre, et Staline avait envoyé Rosenberg pour « liquider » Franco. Aussi, en 1937, Rosenberg était-il rappelé et envoyé à un « sanatorium du Sud », l'un de ces sanatoriums russes où les patients attendent, six pieds sous terre, la résurrection des morts à laquelle ils n'ont pas cru.

## Le communisme aux Etats-Unis

### Situation alarmante

Il se développe, aux Etats-Unis, une situation qui a plus d'un trait en commun avec celle qui s'établit en France vers la fin de 1935 et au début de 1936.

Autant le Parti communiste (avec ses jeunesse et ses pionniers) que ses organisations de pénétration y gagnent rapidement du terrain. La presse communiste ou communiste est en plein essor. Néanmoins, exception faite de quelques esprits plus réalistes et clairvoyants, l'ensemble de l'opinion publique estime qu'il est de mauvais goût de trop insister sur le péril communiste. On assiste à une bizarre conspiration du silence; il est presque devenu anti-patriotique de montrer le chancre qui s'étend sur le continent américain. Les faits nombreux et précis apportés devant la Commission d'enquête présidée par M. Dies sont tournés en ridicule par une partie considérable de la presse. Il y a un ou deux ans, des brochures sur le communisme se vendaient abondamment; leur vente a presque totalement cessé; le public n'en veut plus. Seuls, les maniaques ou les réactionnaires agitent l'épouvantail rouge pour opprimer, dit-on, la classe ouvrière, et s'attacher à défendre les intérêts des classes possédantes.

Les communistes américains, avec deux ans de retard, imitent leurs devanciers français et tendent vigoureusement la main aux catholiques. Des cas bizarres de coopération entre catholiques et communistes sont vivement commentés par la presse communiste ou communiste, et si un catholique s'avise à en parler autrement qu'à voix basse, on crie à la calomnie, à l'injustice, etc. Certains catholiques ultra-« progressifs » prétendent qu'attaquer le communisme n'est qu'un prétexte pour justifier les abus du capitalisme. Pour beaucoup de catholiques, — peut-être pour la majeure partie d'entre eux, — la mode est de ne pas se laisser impressionner par le communisme. C'est presque l'exception qui mène une vigoureuse campagne. L'abbé Charles Coughlin, dans sa revue *Social Justice*, Mgr Fulton Sheen, la revue des Jésuites de New-York : *America*, et quelques autres.

La situation est peut-être même encore plus accentuée qu'en France. Cela semblerait prouver deux choses : que

les communistes profitent de l'expérience qu'ils ont tentée dans d'autres pays, et qu'ils savent corriger les erreurs commises; que les catholiques, par contre, sont peu au courant de ce qui s'est passé ailleurs. L'offensive communiste, en France, a été enrayée pour plusieurs raisons dont les principales semblent être les suivantes : a) les avertissements solennels du Saint-Siège (deux discours de Pie XI en mai 1936, le discours de septembre aux réfugiés espagnols, la condamnation de *Terre Nouvelle*, l'allocation de Noël [1936], les avertissements donnés à la presse catholique, l'encyclique *Divini Redemptoris*), providentiellement complétés par la légation du cardinal Pacelli en France et son discours retentissant à Notre-Dame de Paris; b) le développement sensationnel des organisations de Jeunesse catholique, surtout des Jeunesses ouvrières et étudiantes, durant ces dernières années, et leur attitude intransigeante vis-à-vis de la « main tendue » des communistes; c) l'existence de puissants syndicats chrétiens qui servirent de cadres à un grand recrutement syndical catholique durant les années 1936 et 1937; d) un gros effort de la part de la presse catholique. Il faudrait ici surtout mentionner une méritoire campagne de la presse alsacienne, dont le résultat fut l'abolition des grèves avec occupation durant l'été de 1936 en Alsace, et l'enquête pénétrante faite par l'Action Populaire sur l'état du communisme en France. Il va sans dire que les autres organes d'expression catholique firent noblement leur devoir.

Tels furent quelques-uns des facteurs qui donnèrent aux catholiques français les moyens d'enrayer, dans une large mesure, l'offensive communiste; celle-ci, néanmoins, a eu le temps de causer des dégâts formidables. Nous sommes trop loin des Etats-Unis pour apprécier la situation qui existe dans ce pays à sa juste valeur; il semble néanmoins qu'il ne serait pas imprudent de faire un inventaire exact des forces destructives du communisme et des forces de résistance catholique, et d'établir un plan efficace de redressement avant qu'il ne fût trop tard.

(Lettres de Rome.)

Rosenberg disparu, Moscou resta sur la défensive en Espagne : sur la défensive contre Franco; sur la défensive contre ses propres partisans, ces marionnettes qui poussaient toujours plus àprement la Russie à « faire quelque chose » après avoir soulevé la tempête. Hélas ! le Kremlin était impuissant. Un peuple qui refusait de se laisser intimider par l'assassinat d'un demi-million de ses non-combattants, un peuple dont les soldats laissaient des traces sanglantes de pieds nus sur les roches après des montagnes d'Europe d'où ils repoussaient les commissaires jusque dans la baie de Biscaye, un peuple dont les fils remplissaient les académies militaires, et, après une pause devant le crucifix, épinglaient leurs insignes sur leur poitrine avec une fierté de nouveaux lieutenants, pour s'élancer au front, où la moyenne de vie était de trente-six jours, voilà un peuple pour qui la III<sup>e</sup> Internationale n'était pas de taille !

### Recul en France

Perdre l'Espagne, c'était aussi perdre sa voisine. Les espoirs que Staline nourrissait en France n'étaient pas tant fondés sur Thorez et sur l'agitateur André Marti, que sur des sympathisants comme Léon Blum, roumain d'origine, Pierre Cot, pacifiste et contrebandier de munitions de guerre, et le Grand-Orient. Blum, par ses confiscations financières, enleva toute confiance dans le franc et en accéléra la dévaluation; et, par son imprudente intervention en Espagne, il provoqua cette note secrète de l'Allemagne qui hâta sa chute. Doriot, Herriot, des chefs jadis sympathiques à Moscou, perquirent bientôt l'égoïsme de toutes les visées russes et l'un après l'autre devinrent hostiles. Nul ne comprend ni ne déteste les communistes comme un radical converti; exemple : Mussolini. Moscou perdit plus que la France dans la chute de Blum et du Front Populaire. La Petite Entente se résorba, refroidie par l'aventure espagnole et par la crainte de la domination russe. La Pologne rompit une alliance qui aurait pu la livrer à son pire ennemi, le Kremlin. Seule la Lithuanie resta dans l'orbite rouge : elle peut servir de base aérienne pour menacer l'Europe centrale.

### Une véritable défaite

L'accord de Munich a été la pire défaite de la Russie depuis Brest-Litovsk. Ce pays a cessé d'être une grande puissance et se trouve relégué dans son isolement asiatique. Aux réclamations des Sudètes à la Tchécoslovaquie, le président Benès avait d'abord donné son assentiment. Mais le lendemain, voici Dimitroff, secrétaire général de la III<sup>e</sup> Internationale et bras droit de Staline en politique extérieure, qui descend à l'aérodrome de Prague pour exiger la résistance. Il apostrophe Benès en termes violents, rappelle l'aide donnée par les Soviets pour former et maintenir la Tchécoslovaquie, en dépit de toutes les demandes de révision du monstrueux traité de Versailles; puis il promet son assistance militaire et profère des menaces terribles pour le cas où Benès céderait. Les Tchèques se raidirent et envoyèrent à Berlin un « non » péremptoire.

La France radicale se mit à exulter : « Nous marchons ! » Mais, au Quai d'Orsay, l'inquiétude s'accrut : l'ambassadeur français à Moscou rapporta que la Russie ne marcherait pas; l'armée ne semblait pas sûre et ne voulait pas combattre hors de Russie. Le général Gamelin, chef de l'armée française, envoya hâtivement une note, annonçant que, malheureusement, on avait sous-estimé la puissance de la force aérienne du maréchal Goering. Il n'y avait plus qu'une chose à faire. Chamberlain et Daladier dissipèrent leurs illusions, y compris celle qui voulait faire considérer la Russie comme un facteur de la destinée européenne, et ils se rendirent aux injonctions du führer.

(Suite à la page 4)

de la corporation? Ai-je suffisamment fait ressortir qu'elle inculque à ses adhérents le sens collectif? Appelons-le l'esprit corporatif. Je ne puis le définir que par ce que M. Georges Renard dit de l'esprit démocratique: « la claire vue de l'importance proportionnelle que doit avoir les divers intérêts particuliers dans la composition de l'intérêt général ».

Lorsque le citoyen, au sein de la profession et de ses conseils, aura pris l'habitude de juger toute question non plus d'un point de vue mesquin, égoïste, mais sous l'angle de l'utilité commune, vous ne craignez plus de lui mettre entre les mains l'arme du suffrage universel. Vous pourrez, aussi souvent qu'il vous plaira, lui parler de ses droits; instinctivement, il pensera à ses devoirs. Peut-être ne les accomplira-t-il pas toujours parfaitement; car il restera toujours un homme, c'est-à-dire un ange déchu. Mais à la loi de la jungle il préférera les règles de la justice et de la charité.

Messieurs, voilà pourquoi, loin de lui être incompatible, le corporatisme convient à la démocratie. Nous pouvons donc, dans le cadre de nos institutions politiques, collaborer, tous ensemble, à son établissement.

## Le marxisme rejeté par l'Europe

(Suite de la page 3)

Il était bien naturel que les hommes d'Etat anglais et français se vengeassent de leur désappointement sur l'idole brisée de la « coopération russe » et prêtassent la main à Hitler pour confiner Staline dans les steppes de l'Asie. Celui-ci n'a plus d'autre recours que de reconstruire laborieusement tout son empire, s'il le peut. Mais il ne faut pas compter sur la force: même si son armée consentait à combattre hors de Russie, il n'aurait pas d'alliés. Une guerre avec l'Allemagne verrait les légions allemandes entrer au « pas de l'oie » dans les hordes russes, comme un couteau dans du beurre...

### La conquête des États-Unis

Est-il étonnant que le cœur manque à Staline? Mais en jetant sur le monde ce regard d'acier avec lequel il surveillait le pillage de la banque de Tiflis, Staline aperçoit un champ bien cultivé, labouré et semé, où petits marteaux et petites faucilles poussent dans un sol fertile. Et sur la rétine de son œil, l'étrange drapeau semé d'étoiles et rayé de rouge qui flotte sur cette terre se met à prendre des nuances plus sombres, et les rayures finissent par se confondre en une seule tache de sang. Des rivages de cette terre hospitalière parvient jusqu'à lui la voix de son satrape, Earl Browder, disant ces mots dans une assemblée communiste, à huis clos: « La révolution communiste aux États-Unis est faite. Nous nous sommes insinués si profondément dans le gouvernement fédéral, que nous y avons la haute main. La seule clause du programme prolétarien encore à remplir, c'est la liquidation des ennemis de la classe ouvrière. Nous n'aurons pas ici le général Franco: nous l'avons repéré et désarmé. »

Il y a plus de vérité que de vantardise dans ces audacieuses paroles de notre petit Staline. Les témoignages assermentés rendus au Comité Dies et ailleurs nous révèlent la terrible puissance de l'emprise rouge sur nous. Et les enquêteurs, pourtant, n'ont fait encore que gratter la surface. Aujourd'hui, la plus vive ambition de la III<sup>e</sup> Internationale est la conquête des États-Unis. Non seulement c'est le pays le plus riche du monde, mais il est à peu près le seul assez naïf pour croire que « ça n'arrivera pas », et pour tendre amicalement la main à ceux qui viennent le ruiner.

## L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bi-mensuel de doctrine et d'action sociale publié par

LES SEMAINES SOCIALES et l'ECOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction: 1961, rue Rachel Est Administration: 4260, rue de Bordeaux MONTREAL

Le numéro: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

# CERCLES D'ÉTUDES

No 1

## LA TEMPÉRANCE

### Introduction

L'alcoolisme a joué dans notre histoire un rôle important. — Se rappeler les difficultés suscitées à ce sujet par la traite des pelleteries avec les sauvages. — Le cas de Mgr de Laval (cf. sa vie, par l'abbé Gosselin). — Importantes déclarations du Premier Concile Plénier tenu à Québec en 1909. — Sur quoi se fonde le droit d'intervention des évêques sur ce terrain? — Leur rôle et leur responsabilité? — Pourquoi « une nouvelle croisade de tempérance et de mortification chrétienne »?

### Premier plan d'étude

#### L'ALCOOLISME DANS NOTRE PROVINCE

##### ■ Précisions et définitions

I. — Distinction entre ivrognerie et alcoolisme

1. *Ivrognerie*: aspect répugnant et brutal; effets avilissants: l'homme semblable à la bête. Nature du péché d'ivrognerie.

2. *Alcoolisme*: aspect plus subtil, plus élégant. Pourquoi? — Sa nature: non un acte accidentel d'intempérance, ni des excès isolés de boissons, mais un état, une habitude morbide de boire. — Qu'est-ce qui importe le plus dans l'alcoolisme, la dose ou la fréquence? Pourquoi affirme-t-on que l'alcoolisme a parfois des conséquences plus funestes que l'ivrognerie?

II. — Formes de l'alcoolisme

1. L'habitude des « eaux-de-vie »: apéritifs, cocktails, ponces répétées, etc.

2. Le *biérisme*: habitude morbide de boire de la bière. La bière peut-elle engendrer l'alcoolisme? — Pourquoi l'annonce-t-on comme un breuvage « inoffensif, hygiénique, tonifiant »?

III. — L'alcool

Substance produite par la fermentation de matières contenant du sucre ou des féculés rendues aptes à fermenter. De ces matières fermentées on peut encore extraire l'alcool par distillation. — Qu'entend-on par la fermentation? la distillation? — L'alcool provient-il surtout du vin aujourd'hui? On peut l'extraire industriellement d'une foule de matières: grains, canne à sucre, mélasse, pommes de terre, betteraves, fruits, chiendent, bois, vieux chiffons, boues des rues, etc.

##### ■ Quelques statistiques

I. — Des chiffres

En quinze ans, dépense de 700 millions de dollars pour la province de Québec. Et encore, c'est un chiffre incomplet, le chiffre des statistiques officielles. — Combien d'universités n'aurait-on pas pu construire et entretenir avec une pareille somme. — Le problème de l'Université de Montréal et l'alcoolisme dans notre province.

28% des Canadiens (les Canadiens français) consomment pour 51% de la bière qui se vend au pays. — Augmentation des dépenses pour la bière de \$1,500,000, en un an seulement. — Quelles pensées doit nous suggérer un aussi triste record? — Rechercher les causes qui font du Québec le paradis des brasseries et des brasseurs? — Comparer la mesure de notre taille dans le domaine économique et dans le domaine alcoolique. — Sommes-nous si riches pour nous permettre un tel luxe, une telle prodigalité?

II. — Des faits

1. Usage de plus en plus fréquent des spiritueux et de la bière: réunions d'affaires, réceptions mondaines, en voyage, au foyer même: hommes, jeunes gens, femmes, jeunes filles. Etudier son milieu, observer son entourage, constater l'emprise du fléau, surtout à l'occasion des « fêtes »: Noël, Jour de l'An, etc. — La boisson n'est-elle pas devenue la compagne indispensable de toutes nos grandes fêtes? Et la politique? les élections?

2. Emancipation précoce de la jeunesse avec licence de boire hors de chez soi. Etudier les moeurs et coutumes des jeunes gens dans les villes, et même dans les campagnes, en particulier le

dimanche soir. — Etude spéciale sur les collégiens en congé, ou en vacances, etc.

3. Relâchement moral dans les réunions mondaines. — La mode alcoolique dans les *grills* et clubs sociaux. — Faire une enquête sur cette peste de nos grandes villes.

##### ■ Les causes du mal

I. — Les causes générales

1. Dans l'ordre économique et social: les alternances des périodes de prospérité et de crise; le chômage, la misère, etc. Etudier les effets du chômage, en particulier, sur la recrudescence de l'alcoolisme.

2. Dans l'ordre moral: affaiblissement du sens religieux; déchaînement des passions après la guerre; licence ouverte à tous les vices, désir de jouir ou d'oublier, de noyer la souffrance; orgueil de faire l'homme, manque de principes, de volonté, etc.

II. — Une cause spéciale: la publicité tapageuse

1. *Les formes*

Tavernes, clubs, hôtels, *grills*, restaurants, débits de toutes sortes, etc.; annonces de revues, de journaux; panneaux-réclame, appels de la radio; images du cinéma, gratifications aux jeunes, etc. — Enquête autour de soi: combien de tavernes, clubs, hôtels, débits, dans sa paroisse, son quartier, sa ville? — Leur influence? — Dans les revues et journaux qu'on reçoit, combien d'annonces, de lignes, de place consacrées à la bière? — Manière habile et insidieuse de vanter les bienfaits de l'alcool et de la bière.

2. *La nocivité*

Publicité contraire à la vérité, à la moralité, à la santé publique, à une saine économie politique. Trouver un bref argument pour appuyer chacune de ces affirmations. — Apporter l'opinion de la vraie science et du sens commun sur l'alcool. — Déformation du goût populaire: le grotesque et le ridicule: « T'as pas déjà? — Où est Jos? — Pauvre Papa! — Un p'tit coup de cœur! — Elle est bonne pour la digestion! — Le parfait apéritif! — Le favori national! — La bière que votre arrière-grand-père buvait! » etc.

### BIBLIOGRAPHIE

*Lettre sur la tempérance*, par l'évêque de la province civile de Québec (octobre 1938), Tract de l'E.S.P. No 299, 15 sous, 32 pages.

*Premier Congrès de tempérance du diocèse de Québec*, 798 pages, Québec, Secrétariat de l'Action catholique, 1911.

Roy, S. G. Mgr P.-E. — *Action sociale catholique et tempérance*, 302 pages, même librairie.

Sauvageau, abbé G. — *La Tempérance*, 26 pages, même librairie.

Hugolin, R. P., O. F. M. — *La Lutte antialcoolique dans la province de Québec*, Tract de l'E. S. P. (No 8), 32 pages.

Gauvreau, Dr J. — *Contre l'alcool*, E. S. P. (Nos 18-19), 48 pages.

Roy, Dr L.-Ph. — *L'Alcoolisme et l'individu*, E. S. P. (Nos 152-153), 64 pages.

Courchesne, S. Exc. Mgr. — *La Tempérance*, Oeuvre des Tracts, Nos 131 et 139, 16 pages.

(Reproduction interdite)

## Bibliographie

R. P. Richard Arès, S. J. — *L'Ame de la Corporation*, 24 pages, 10 sous.

Bâtir des cadres sociaux solides et bien agencés, c'est bien, mais encore faut-il y placer des hommes qui ne les détruiront pas ou qui ne les rendront pas inutiles par leur égoïsme ou leur mauvais esprit. En d'autres termes, il faut à la corporation une âme, c'est-à-dire des membres, des chefs surtout, qui en comprennent la nature et le rôle et possèdent les qualités qu'elle exige. C'est ce que démontre l'auteur en une argumentation bien liée et vivante.

Oscar Hamel. — *Nos communautés. Pourquoi si grandes?* 32 pages, Québec, éditions de l'Action catholique, 5 sous.

Pages opportunes et concluantes où l'un de nos apôtres laïcs, après avoir fait une enquête personnelle, répond aux questions que quelques-uns se posent lorsqu'ils considèrent les vastes édifices qu'occupent nos communautés religieuses et sont tentés de croire que leurs membres y vivent une vie confortable et inutile. Brochure à répandre.

## Pour connaître le corporatisme

### Brochures

R. P. Albert Muller, S. J. — *Essais d'organisation corporative*, Nos 247-248-249 de l'E. S. P. (35 sous).

Eugène Duthoit. — *L'Organisation corporative*, No 256 (15 sous).

R. P. Muller et E. Duthoit. — *L'Ordre corporatif*, No 268 (15 sous).

Esdras Minville. — *Comment établir l'organisation corporative au Canada*, No 272 (15 sous).

P. Richard Arès, S. J. — *Catéchisme de l'organisation corporative*, Nos 289-290 (25 sous).

P. Richard Arès, S. J. — *L'Ame de la corporation* (hors série) (10 sous).

P. Omer Genest. — *Pour l'action corporative* (hors série) (10 sous).

### Tract

*Le Régime corporatif, notre espoir*, tract de 4 pages, 2 pour 5 sous, 8 pour 10 sous, 50 pour 50 sous, 100 pour 75 sous.

### Plans

Plans pour cercles d'études:

No 8. — Aperçu historique des organisations professionnelles.

No 9. — La Corporation: 1. Sa définition.

No 10. — La Corporation: 2. Ses cadres et son rôle.

No 11. — La Corporation et l'Etat.

10 sous la douzaine, 70 sous le cent.

### École Sociale Populaire

1961, rue Rachel Est Montréal

## POUR L'ACTION CORPORATIVE

par le P. Omer Genest, S. J.

Sous ce titre l'École Sociale Populaire a réuni en brochure les trois vigoureux articles que le P. Omer Genest, S. J., vient de publier dans *l'Ordre nouveau*: « Oui ou non, réaliserons-nous le corporatisme? »; « Soyons des réalistes »; « Le syndicalisme a-t-il vécu? ». Ces articles forment un tout et constituent une bonne brochure de propagande. Nous comptons sur nos amis pour la répandre. Elle n'entre pas dans la série des brochures mensuelles de l'E. S. P. et se vend 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine, \$7.00 le cent.

## LA TEMPÉRANCE

Pour les cercles d'étude

Grâce à sa belle typographie, à son format commode, à sa forte couverture, l'édition de la lettre des évêques sur la tempérance publiée par l'École Sociale Populaire convient on ne peut mieux aux cercles d'étude. Les trois plans d'étude et la bibliographie qu'on y a ajoutés en font la brochure idéale. Elle se vend 15 sous l'exemplaire, \$9.00 le cent, \$75.00 le mille.

L'École Sociale Populaire offre aussi de simples feuillets contenant un plan d'étude. Elle en publie un aujourd'hui, celui qui paraît dans ce numéro. Deux autres suivront. Ces feuillets se vendent 70 sous le cent, \$6.00 le mille.

■ Ce plan a été tiré à part sur un feuillet de 2 pages. Il se vend 10 sous la douzaine, 70 sous le cent, \$6.00 le mille.